



ASSOCIATION
NATIONALE DES
ETUDIANTS EN
PHARMACIE DE
FRANCE

Les Fiches Techniques de l'ANEPF

L'EUROPE DE LA SANTÉ



Commission européenne

Étant la **branche exécutive** de l'Union européenne, elle participe à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'UE. Elle est garante de l'intérêt général européen. Pour cela, elle est **politiquement indépendante des Etats membres**, tout en maintenant un lien par la mise en œuvre des décisions du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne, représentatifs de ces Etats. Elle se situe à **Bruxelles**.

En concret : elle propose des **textes législatifs**, veille à leur **application**, met en œuvre les **politiques** et le **budget de l'UE**.

Organisation de la Commission européenne

- **Le Collège** : 27 commissaires (1 par pays membre) avec chacun un domaine précis (commerce / environnement ...). Dirigé par le président de la commission, il décide de l'attribution des responsabilités
- **Les "Directions Générales"** (responsables dans les différents domaines d'action spécifiques de la mise en œuvre et la gestion des politiques, la législation et les financements de l'UE)

Exemples : REA (Research Executive Agency), SANTE, etc..

- **Les "Bureaux"** (porte-paroles de la commission européenne au sein de leur pays d'accueil, membre de l'UE) et les bureaux hors UE appelés "Délégations" (promouvent les intérêts et les politiques de l'UE)

Actions : planning, implementing & reporting

- **Prise de décisions** : elle est la seule à proposer de nouveaux textes de loi, pour adoption par le Parlement et le Conseil. 2 conditions:
 - elles respectent les compétences de l'Union européenne comme décrit dans le TFUE, et concernent des domaines qui ne peuvent être traités efficacement à l'échelle nationale
 - Ces décisions sont prises suite à la consultation d'experts et de citoyens

Une initiative est approuvée par la Commission selon la procédure orale, au cours des réunions hebdomadaires des commissaires, ou selon la procédure écrite, en fonction de son importance politique)

- **Contribuer à l'élaboration des décisions** : les citoyens européens peuvent donner leur avis sur les initiatives de la commission européenne en répondant à une consultation publique, organiser une initiative citoyenne européenne.
- **Budgets de l'UE** : elle fixe les priorités budgétaires de l'UE, établit les budgets annuels, approuvés par le Parlement et le Conseil, et contrôle l'utilisation des fonds en collaboration avec la Cour des comptes
- **Planification stratégique et respect du droit européen**, avec la Cour de justice
- **Communication** : rapports annuels d'activité, rapports annuels sur la gestion et la performance
- **Relations avec les pays tiers** : l'UE entretient des relations et des partenariats avec les pays tiers, aux niveaux tant bilatéral que régional
- **Stratégies internationales** : en tant qu'acteur international, l'UE contribue à plusieurs actions et stratégies mondiales et participe activement à de nombreuses organisations et enceintes internationales, comme par exemple avec les objectifs de développement durable



Commission européenne

Prise de décision et planification stratégique

- Le **président de la Commission** est élu pour un mandat de cinq ans par le Parlement européen sur proposition, à la majorité qualifiée, du Conseil européen, lequel tient compte du résultat des élections au Parlement et procède aux consultations préalables appropriées.
- Le **président** définit l'orientation politique de la Commission, ce qui permet aux **commissaires** d'établir l'ensemble des objectifs stratégiques et d'élaborer le programme de travail annuel. Les décisions sont prises en **collège**. Tous les commissaires pèsent du même poids dans le processus décisionnel, et ne disposent d'aucun pouvoir de décision individuelle.
- Les **vice-présidents** agissent au nom du président et coordonnent les travaux dans leurs domaines de compétence, avec plusieurs commissaires qui les aident à présenter des propositions au collège. Une liste de projets prioritaires est établie pour veiller à ce que le collège travaille de façon flexible et coordonnée.
- La **direction générale** concernée (gérée par un directeur général qui rend compte au commissaire compétent) prend alors le relais. Sa tâche consiste, le plus souvent, à préparer des projets de propositions législatives.

Ces propositions sont ensuite présentées aux commissaires, qui les adoptent ou non lors de leurs réunions hebdomadaires. Une fois adoptées, ces propositions deviennent officielles; elles sont transmises au Conseil et au Parlement pour l'étape suivante de la procédure législative des institutions européennes.

La commission d'aujourd'hui

Son mandat a commencé en **2019** et s'achève le **31 octobre 2024**

Nommée par les dirigeants nationaux (chefs d'Etat ou gouvernement), avec l'approbation du Parlement européen

La présidence est menée par **Ursula von der Leyen**



Parlement européen

Étant l'**organe parlementaire** de l'Union européenne, il partage avec le Conseil de l'Union européenne le **pouvoir législatif** de l'Union européenne. C'est la **seule institution européenne directement élue**. Ses députés représentent et sont élus par les citoyens européens.

Son siège est à **Strasbourg**, où se tiennent les séances plénières.

Il existe aussi deux autres sièges, un à Bruxelles (Belgique) et l'autre à Luxembourg (Luxembourg).

Organisation du Parlement européen

- **Le président du parlement européen:** il représente le parlement dans les différents institutions de l'UE mais aussi à l'extérieur, il donne le "feu vert" définitif pour le budget de l'UE.
- **705 députés**, qui représentent les électeurs provenant de 27 Etats, élus tous les 5 ans au suffrage universel.

2 choses sont à respecter impérativement lors de leurs élections: l'égalité homme-femme et le secret du scrutin. La France dispose de 79 députés au sein du Parlement européen (8 PPE, 6 S&D, 23 Renew, 23 ID, 13 verts/ALE, 6 (GUE/NGL). C'est le deuxième pays avec le plus grand nombre de députés, après l'Allemagne (96)

- **Les commissions** : les députés sont répartis en commissions permanentes spécialisées, afin d'effectuer le travail préparatoire en vue des séances plénières. Il existe 20 commissions, composés de 25 à 81 députés européens. Les députés examinent les propositions de la Commission et du Conseil, et rédigent des rapports présentés à l'assemblée plénière.
- **Sous-commissions temporaires:** organisées temporairement et de manière spécifiques pour des missions spéciales, comme en cas d'infraction au droit communautaire.
- **Les délégations:** ce sont des groupes officiels de députés qui entretiennent et approfondissent les relations avec les parlements de pays tiers. Ce sont le lien principal entre le Parlement et d'autres assemblées, sur place ou à l'étranger.

Les élections au Parlement européen

Organisées selon le système de représentation proportionnelle. Les sièges sont attribués en fonction du nombre d'habitants de chaque Etat membre, et sont regroupés en fonction de leurs affinités politiques. Il existe actuellement 7 groupes politiques au Parlement européen.

Le Parlement européen d'aujourd'hui

Mandat de juillet 2019 à Décembre 2021 (2 ans et demi renouvelables)

Elu par les membres du parlement européen

Son président est David-Maria Sassoli



Parlement européen

Pouvoir Législatif

Le Parlement européen peut approuver ou rejeter une proposition législative, ou proposer des amendements suite aux propositions de la commission européenne

- Le député, dans le cadre d'une commission parlementaire, rédige un rapport sur une proposition présentée par la commission européenne.
- La commission parlementaire vote ce rapport et l'amende, jusqu'à ce que le parlement arrête sa position.
- Ce processus sera renouvelé plusieurs fois, jusqu'à accord trouvé ou non avec le Conseil.
- Pour l'adoption des actes législatifs, le Parlement se placera sur un pied d'égalité avec le conseil. Il agira soit par codécision (pour la gouvernance économique, l'immigration, l'environnement, ...), soit en gardant un rôle consultatif, obligatoire ou non, ne tenant pas juridiquement le Conseil de suivre l'avis du Parlement (pour le marché intérieur, le droit à la concurrence, politique étrangère et sécurité commune)

Pouvoir Budgétaire

Le Parlement européen partage, avec le Conseil, le pouvoir d'adopter l'ensemble du **budget annuel** de l'Union européenne. Tous les ans, chaque institution de l'UE dresse ses prévisions de budget.

La Commission synthétise ces prévisions et prépare le projet de budget annuel qui est présenté au Parlement européen et au Conseil. Ils peuvent **accepter**, **amender** ou **refuser** le budget. Une fois le budget de l'Union adopté, il incombe à la Commission de veiller à sa bonne exécution.

Avant le 1er juillet : projet de budget par les institutions de l'UE → la Commission synthétise les prévisions et le présente au parlement européen et au Conseil

Avant le 1er octobre : proposition du Conseil, qui adopte sa position et la transmet au Parlement, pour examination et avis à la commission des budgets, à qui il revient de préparer la position du Parlement

Pendant 42 jours : le Parlement doit approuver ou amender la position du Conseil, à la majorité absolue de ses membres. Les députés votent sur la position de la commission des budgets, et sur les amendements déposés.

Si le budget est approuvé → budget adopté

Si le budget amendé → transmis au Conseil, et convocation du comité de conciliation si le Conseil n'approuve pas dans les 10 jours des amendements du Parlement

Pendant 21 jours : le comité de conciliation réunit un nombre égal de représentants du conseil et parlement, ils disposent de 21 jours pour aboutir à un projet commun

Pendant 14 jours : si le comité de conciliation parvient à un accord, le parlement et le conseil disposent de 14 jours pour approuver le projet, signé ensuite par le Président du Parlement. Si la conciliation échoue, un nouveau projet de budget est présenté par la commission. Cependant, si le projet commun est rejeté par le Conseil, le Parlement a toujours la possibilité de l'adopter.

Pouvoir de Contrôle/Surveillance

Le pouvoir de contrôle du Parlement européen s'exerce à l'égard des autres institutions européennes, et notamment à l'égard de la Commission européenne.

Le parlement contrôle la composition de la commission européenne, il peut aussi faire des recours devant la cour de justice si nécessaire en votant une mention de censure, ce qui oblige la commission européenne en poste à démissionner. Il peut aussi nommer des commissions d'enquête en réponse à des pétitions des citoyens.



Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe réunit **47 pays** dont 27 membres de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de **favoriser la démocratie et le respect des droits fondamentaux, civils et politiques**. En cas de violation de ceux-ci, la Cour Européenne des Droits de l'Homme peut être saisie. Son siège se situe à **Strasbourg**, dans le palais de l'Europe.

Ne pas confondre : Conseil européen / Conseil de l'UE / Conseil de l'europe

Organisation du Conseil de l'Europe

- **Une secrétaire générale**
- **Un comité des ministres** : l'organe de décision, composé des 47 ministres des affaires étrangères des pays membres
- **Une assemblée parlementaire**
- **Un congrès des pouvoirs locaux et régionaux** : agissent comme porte-parole des régions et des municipalités d'Europe

Ses organes statutaires, le **Comité des ministres** et l'**Assemblée parlementaire**, forment un quadrilogue avec le **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux** et la **Conférence des organisations internationales non gouvernementales**

Les objectifs du Conseil de l'Europe

- Favoriser l'**émergence d'un espace démocratique et juridique commun** en Europe
- Favoriser la mise en valeur de l'**identité culturelle de l'Europe et sa diversité**
- **Chercher des solutions communes** aux problèmes de société, tels que la discrimination envers les minorités, la xénophobie, l'intolérance, la bioéthique et le clonage, le terrorisme, le trafic des êtres humains, le crime organisé et la corruption, la cybercriminalité et la violence contre les enfants
- Développer la **stabilité démocratique** en Europe

Les activités du Conseil de l'Europe intéressent **tous les domaines de la vie courante** (sauf les questions de défense). Elles ont abouti à l'élaboration de **normes, chartes et conventions** destinées à faciliter la coopération entre les pays membres du Conseil et à renforcer la construction européenne. Le Conseil a également pour but de **favoriser un progrès économique et social**.

Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH)

Créée en 1950 et entrée en vigueur en 1953, elle a été établie pour **garantir des droits et libertés individuelles au sein des 47 pays signataires**.



Conseil de l'Europe

Le souci de la qualité des médicaments et des soins de santé

La Direction européenne de la qualité du médicament et des soins de santé (EDQM) contribue au droit humain fondamental de l'**accès à des médicaments et à des soins de santé de qualité**, et de promouvoir et de protéger la santé humaine et animale.

Le EDQM travail sur des domaines spécifiques comme les médicaments, la transfusion, les cosmétiques, en assurant à travers l'ensemble de ses activités, des normes optimales de protection de la santé publique dans toute l'Europe.

Renforcement des droits de l'homme

Un mécanisme de **contrôle indépendant** évalue le respect des droits de l'homme de chaque pays adhérant au Conseil de l'Europe.

- **Le Comité pour la prévention de la torture** visite inopinément des lieux de détentions afin d'évaluer le traitement des personnes privées de liberté
- **Le Comité européen des droits sociaux** vérifie que les droits au logement, à la santé, à l'éducation, à l'emploi, à la libre circulation, garantis par la Charte sociale européenne, sont mis en oeuvre par les pays concernés
- **Le Groupe d'Etats contre la corruption** (Greco) qui identifie les lacunes dans les politiques nationales de lutte contre la corruption, et incite les pays à procéder aux réformes législatives, institutionnelles ou administratives nécessaires

L'abolition de la peine de mort

Précurseur dans la lutte pour l'abolition de la peine de mort, le Conseil de l'Europe a adopté en **avril 1983 le protocole n°6 à la Convention européenne des droits de l'homme**, puis en **mai 2002 le protocole n°13**.

Le Conseil de l'Europe a également fait de l'**abolition de la peine capitale** une condition préalable à l'adhésion, faisant ainsi que plus aucune exécution n'a eu dans les 47 pays membres depuis 1997.

La non-discrimination, lutte contre le racisme et égalité Homme-Femme

Plusieurs actions ont été mis en oeuvre pour la protection des minorités, et notamment des Roms, avec notamment le **projet Romact**, mené conjointement avec l'Union européenne. Le Conseil de l'Europe est également un acteur dans la **lutte contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou identité de genre**.

En ce qui concerne l'**égalité Homme-Femme**, elle est désormais considérée comme un enjeu important de la croissance économique d'un pays.

La défense de la liberté d'expression

La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme accorde à la presse une protection étendue en ce qui concerne la **confidentialité des sources journalistiques**.

L'absence d'une telle protection pourrait dissuader ces sources d'aider la presse à informer le public sur des questions d'intérêt général.

Le Conseil de l'Europe assiste plusieurs pays membres à améliorer leurs législation et politiques en la matière.



Conseil de l'Union européenne

"Conseil", ou "Conseil des ministres"

C'est une institution de l'Union européenne dont la fonction est **majoritairement législative**, sur un même pied d'égalité avec le Parlement européen. Il représente **les gouvernements** des Etats membres et réunit leurs **ministres** par **domaines de compétence**. Ils sont chargés, avec le parlement européen, d'**amender** et d'**adopter** les lois européennes. Son siège est à **Bruxelles** mais les ministres siègent en **Avril, Juin** et **Octobre** au **Luxembourg**

Ne pas confondre : Conseil européen / Conseil de l'UE / Conseil de l'europe

Organisation du Conseil de l'UE

Il est constitué de **10 conseils**. Selon les sujets traités, ils se réunissent en formation spécialisées. Ils représentent leur gouvernement, y compris sur des sujets qui ne relèvent pas de leur compétence :

- Agriculture et pêche
- Compétitivité
- Justice et affaires intérieures
- Emploi, politique sociale, santé et consommateurs
- Transports, télécommunication et énergie
- Affaires générales
- Affaires étrangères
- Affaires économiques et financières
- Education, jeunesse et culture

La Commission européenne peut être invitée à participer aux réunions du Conseil pour y expliquer ses propositions, ou exprimer sa position sur un éventuel amendement. Lors de ces réunions sont adoptés des règlements, directives et recommandations ou avis.

Comment fonctionne-t-il?

- Chaque Etat membre est présent à Bruxelles à travers sa **Représentation Permanente**, dirigée par **un ambassadeur**.
- Les représentants se réunissent chaque semaine en "**Comité des représentants permanents**", **COREPER** → préparation des travaux du Conseil
- **Des groupes de travail spécialisés** sont composés d'**experts nationaux**, et adressent leurs rapports au COREPER → suggèrent des compromis suite à l'étude des propositions et projets de texte en cours.
- **Le Secrétariat général du Conseil** assure la préparation et le bon fonctionnement de ses travaux → il assiste le conseil et les groupes de travail



Conseil de l'Union européenne

"Conseil", ou "Conseil des ministres"

Actions : législatif, budgétaire, comitologie, nomination

- **Pouvoir législatif:** Suite à une proposition de la Commission et une première lecture du Parlement européen, un texte peut être adopté par le Conseil s'il suit les éventuels amendements du Parlement. Sinon, il repart en deuxième lecture au Parlement puis à nouveau au Conseil. Sauf exception prévue par les traités, un texte ne peut donc être adopté en cas de désaccord entre le Conseil et le Parlement européen. En cas de désaccord persistant, l'acte est examiné par un comité de conciliation.
- **Autorité budgétaire:** il arrête et modifie le budget européen avec le parlement, qui lui a le rôle ultime dans l'adoption du budget annuel
- **Comitologie :** mise en oeuvre du droit de l'Union
- **Nomination:** membres de la cour des comptes, du comité économique et social européen, du comité des régions

Tous les 6 mois, chaque Etat membre préside à tour de rôle le Conseil de l'UE

Quels avantages?

- **Organise et préside les réunions.** Chaque ministre spécialisé de l'Etat qui préside le conseil de l'UE présidera les réunions de son Conseil respectif.

*Exception: Le Conseil des Affaires étrangères est présidé pendant 5 ans par le haut représentant de l'Union pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité
Aujourd'hui, l'Epsagnol Josep Borrel le préside.*

- **Elabore des compromis et rend des conclusions.**
- **Veille à la cohérence et à la continuité du processus de décision**

Pourquoi une présidence tournante?

Cela a pour but de favoriser l'implication dans les affaires européennes de tous les pays de l'Union, et renforcer le sentiment d'appartenance des populations à l'UE

Le Conseil de l'UE les semestres à suivre

De Juillet à Décembre 2020, L'Allemagne préside le Conseil de l'UE.

Le Semestre suivant, de Janvier à Juin 2021 aura lieu la présidence du Portugal, suite à laquelle aura lieu la présidence de la Slovénie (Juillet à Décembre 2021)

Enfin, la France présidera le conseil de l'UE de Janvier à Juin 2022.



Conseil européen

Le Conseil de européen est une instance composés des **chefs d'Etats et des chefs de gouvernements des 27 Etats membre de l'UE**. Intervenant le plus souvent **en amont des décisions européennes**, il définit ses grandes orientations, impulse ses principales mesures et joue un rôle d'arbitre en cas de blocage.

Il ne faut pas confondre Conseil européen et Conseil de l'Europe car ses deux derniers possèdent une structure et des missions différentes.

Ne pas confondre : Conseil européen / Conseil de l'UE / Conseil de l'europe

Création et évolution

Sa création fut **lente et progressive**.

L'idée fut lancée par plusieurs chefs d'Etat dont **Jean Monnet** alors président du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe.

En 1974, Valéry Giscard D'Estaing et le chancelier allemand Helmut Schmidt proposent par la suite de passer un vote au suffrage universel devant le Parlement européen afin de créer un rendez-vous périodique entre chefs d'Etats et de gouvernement. Ce vote sera l'édifice créateur du Conseil européen.

Il faudra attendre le traité de Lisbonne en 2009 pour que ce conseil devienne une réelle institution de l'Union européenne.

Création et évolution

Le Conseil européen fournit à l'Union **l'impulsion nécessaire à son développement**, définit les **orientations politiques générales**, mais n'exerce **pas de fonction législative**.

Ensemble, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne y définissent les priorités et le calendrier de la construction européenne.

Toutes les grandes décisions politiques concernant la construction de l'Europe sont prises par le Conseil européen : réforme des traités et des institutions, financement du budget européen, élargissement de l'Union européenne, positions de l'Europe sur la scène internationale ou encore orientations économiques... Egalement, le Conseil européen intervient pour débloquer une situation de crise, apporter une solution en cas de désaccord entre Etats membres et débloquer des dossiers qui n'ont pu être réglés par le Conseil des ministres.

Présidence

- La présidence est tournante. Elle est attribuée tous les 6 mois,
- A tour de rôle, aux Etats membres. L'Etat membre choisi verra son chef d'Etat ou de gouvernement présider le conseil. Ce changement de présidence s'effectue chaque année le 1er Janvier et le 1er Juillet.
- Le conseil se réunit deux fois par an, en décembre et en Juin, à Bruxelles à l'exception des réunion informelles qui peuvent avoir lieu dans le pays de la présidence

Le président actuel du Conseil européen est Charles Michel.



Europe : Objectifs 2021

La décennie Numérique de l'Europe

L'Europe a besoin d'un **plan commun** pour cette Europe numérique, avec des objectifs clairement définis pour **2030** en matière de **connectivité**, de **compétences** et de **services publics**. Pour cela :

- L'UE compte investir près de **20% de budget de NextGenerationEU** dans le numérique.
- Un nombre de principes fondamentaux clairs tels que le **droit au respect de la vie privée** et à la **connectivité**, la **liberté d'expression**, la **libre circulation des données** et la **cybersécurité** seront réfléchis.
- Il faut que l'Europe soit un **exemple mondial dans le domaine du numérique**.

Ce projet devrait se concentrer sur trois axes:

- Les données notamment les **données industrielles**. L'Union Européenne a décidé de créer un "cloud" dans le cadre de NextGenerationEU fondé sur Gaia X.
- La technologie et en particulier **l'intelligence artificielle**.
- Le troisième axe concerne les **infrastructures**.

Une humanité Européenne

«Les visionnaires européens ont décidé que la différence n'est pas une menace, la différence est naturelle. La différence est l'essence même de l'humanité.»

L'Union Européenne, par sa **solidarité** et son **unicité**, a toujours fait de son mieux afin de prôner ses **valeurs de tolérance et de diversité**.

La Commission compte, à ce sujet, présenter un plan pour commencer à concrétiser son projet. Elle compte **étendre la liste des infractions** prévues par la législation de l'UE à toutes formes de crime ou de discours de haine. Elle utilisera donc son budget pour **le logement, les soins de santé, le numérique, la sécurité de tous et afin de lutter contre la discrimination,**

Le pacte vert Européen

Une question qui va de pair avec la question de la santé est celle du changement climatique.

Une **nouvelle stratégie industrielle** a été proposée en mars afin que l'industrie pharmaceutique puisse conduire une double transition : **numérique et écologique**.

L'Europe fait partie des **leaders mondiaux** en matière de **finance** et de **directives vertes**. Ainsi, par l'élaboration de ce pacte vert européen, elle fait oeuvre de pionnier mondial.

L'**EU Green Deal**, ou **Pacte Vert européen**, a été réfléchi dans une optique de rendre l'Union européenne et ses Etats membres plus verts, et cela selon un objectif majeur : **faire de l'Europe le premier continent climatiquement neutre d'ici 2050**.

- Pour cela, la Commission européenne propose aux industries et aux consommateurs une **réduction des émissions à moins de 55% pour 2030**. Ceci fait cependant débat auprès des Etats membres, ce pourcentage étant ambitieux, et économiquement considérable.
- Pour éviter toute discrimination économique, des fonds ont alors été prévus pour **soutenir les régions qui auraient subi un changement plus important et plus coûteux**. Par exemple, 37% de NextGenerationEU sera consacré directement aux objectifs du pacte vert européen.
- Mais la mission du Pacte Vert pour l'Europe va bien au-delà de la réduction des émissions. Plus concrètement, cela se traduira par **l'amélioration de l'échange des droits d'émission, la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réforme de la fiscalité sur l'énergie**.

Certaines industries telles que Pfizer ou Sanofi sont déjà en route vers une industrie plus verte et plus éco-responsable. Les officines, également reformeront, avec une évolution dans le conseil du patient tourné plutôt vers l'éco-prescription et sensibilisation de ce dernier.



Europe : Objectifs 2021

Approvisionnement et concurrence industrielle

L'Europe est en train d'évoluer et de se renforcer pour faire face à différents challenges à travers une promesse durable de protection et de stabilité. Cette force a été exposée à plusieurs reprises : face aux **enjeux économiques**, au **changement climatiques** ou encore, la **crise du Coronavirus**.

Face à la crise de la COVID19, elle a été forcée de **fermer ses frontières** :

- Cette fermeture a fait trembler l'un des fondement essentiel du bloc européen.
- Cependant, elle a tout de même réussi à rapatrier plus de 600 000 européens bloqués à travers le globe.
- Elle a réussi à créer des voies réservées aux marchandises afin d'assurer les besoins de ces citoyens. Lorsque l'exportation de certains produits médicaux fut interdite par certains pays, l'Europe y a mis fin et a quand même assuré la délivrance de ces matériaux là où elle était nécessaire.
- Plusieurs industriels, médicaux ou non, ont travaillé avec l'Union Européenne afin d'accroître la production de de gants, de tests, de masques et respirateurs indispensables à la survie de plusieurs personnes,

Plusieurs initiatives ont été proposées :

- Le renforcement du rôle et des pouvoirs de **l'Agence européenne du Médicament (EMA)** et du **Centre de Prévention et Contrôle des maladies (ECDC)**
- En outre, la **création d'une agence de recherche et de développement des biomédicaux avancés à l'échelle européenne** a été proposée.
- **Réduire la dépendance à la chaîne d'approvisionnement**, en l'occurrence pour les produits pharmaceutiques.

Or, le marché unique européen, l'un des outils majeurs de la prospérité européenne demande à ce qu'on abat certains des obstacles qui le menacent. Cela se ferait en :

- **Allégeant** les formalités administratives.
- **Accélération des contrôles de l'application des règles.**
- **Rétablissant les quatre libertés dans leur intégralité**, et le plus tôt possible.

La Commission européenne travaille avec le Parlement européen et les Etats membres afin d'assurer tous ces objectifs et de mettre la question de la libre circulation au sein de l'espace Schengen au premier rang en proposant de nouvelles stratégies.

COVID-19 et Vaccination

Etant donné la crise sanitaire qui a frappé le monde depuis plus de 10 mois et la crise économique quasi inévitable, trouver un **vaccin accessible, abordable et sûr** est devenu un échappatoire obligatoire afin d'assurer la sécurité de tous et espérer battre cette pandémie.

A l'aube de la pandémie, **il n'existait pas de cadre mondial pour le développement d'un vaccin** contre la COVID-19. C'était uniquement une **course entre les pays du monde** afin d'être le premier à se le procurer. A ce moment là, **l'UE est intervenue pour organiser une réponse mondiale**. La société civile, le G20, l'OMS ainsi que d'autres partenaires se sont tous alliés pour lever **plus de 16 milliards d'euros** pour financer la recherche sur des vaccins, des tests et des traitements pour le monde entier.

Cependant, trouver un vaccin ne sera pas suffisant, il faut en faire **un outil accessible à tous**.

L'UE a adhéré au **mécanisme mondial COVAX** en apportant une **contribution de 400 millions d'euros** pour assurer cette accessibilité tant convoitée, non seulement à ceux qui ont les moyens, mais aussi à tous ceux qui en ont besoin.



Europe de la santé

Europe et compétences

Lors de la construction de l'Union européenne, le **Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)** a été établi pour définir les compétences *exclusives* de l'UE, les compétences *partagées*, ou les compétences *d'appui* dont fait partie la santé publique. Ainsi, l'UE peut uniquement soutenir, coordonner ou compléter l'action des Etats membres, elle n'est **pas compétente pour légiférer en matière de santé**, et ne peut pas entraver la capacité des pays de le faire. Ainsi, **parler d'Europe de la santé est complexe**, avec une marge de manoeuvre limitée, mais qui a pu s'étendre lors de la pandémie mondiale du COVID-19.

Article 168 du Traité sur le fonctionnement de l'UE

Pour comprendre quelles actions peuvent être menées en matière de santé au niveau de l'Union européenne, il faut se référer à l'article 168 du TFUE. Celui-ci servira de **base à la construction d'une Europe de la santé**

- Amélioration de la santé publique
- information et éducation en matière de santé
- La prévention des maladies et des causes de danger pour la santé physique et mentale
- Lutte contre les grands fléaux (recherche, transmission, prévention)
- Surveillance, alerte et lutte contre les menaces transfrontalières graves sur la santé
- Réduction des effets nocifs de la drogue sur la santé.

Ainsi, l'Union ne peut que **coordonner, harmoniser et améliorer les politiques** engagées par les Etats membres.

Elargissement des compétences

Par le traité de Lisbonne en 2007, l'UE peut désormais **fixer des normes élevées de qualité et de sécurité en produits de santé**, tels que les organes, le sang, les médicaments et dispositifs médicaux.

Leviers d'influence

Tout d'abord, **grâce au financement de politiques nationales**. Pour cela, il y a l'élaboration de programmes pluriannuels, dont celui de 2014-2020 qui a consacré près de 450 millions d'euros pour la santé. Bien que cela soit peu, il a permis la mise en place de plans nationaux de lutte contre les maladies cardiovasculaires.

L'Europe peut également **créer des Agences**, permettant de faire des études européennes à partir des données de santé des Etats membres.

- **La DG SANTE** mène la politique globale de l'UE et suit l'application de la législation
- **L'Agence exécutive pour les consommateurs, la santé et l'alimentation (CHAFEA)** met en oeuvre les programmes Santé
- **L'Agence Européenne des Médicaments (EMA)**, qui délivre l'autorisation de mise sur le marché des médicaments
- **Le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)**, ou encore
- **L'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies**, qui produit des statistiques comparatives
- **L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)**, **l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (OSHA)**

Enfin, l'Europe peut tout de même agir sur ce domaine **par le biais d'autres compétences**, notamment par le marché unique, règles de concurrence, et l'union douanière qui font parti de ses compétences exclusives. Elle peut donc définir les normes des produits qui entrent sur son territoire.

Ainsi, elle assure une qualité minimale pour les médicaments, produits alimentaires et tabac.



Europe de la santé

Programmes Pluriannuels

Des programmes pluriannuels sont établis, qui définissent des **objectifs** pour la période allouée, et qui feront suite à des **appels à propositions, appels d'offres** et **appels pour actions conjointes**. Egalement, des financements sont attribués en fonction de ces objectifs et des critères redéfinis chaque année avec les Etats membres dans un "plan de travail annuel".

Programme Santé (2003-2007) - enveloppe de 353,77 millions d'euros

Programme Santé (2008-2013) - enveloppe de 321,5 millions d'euros

Programme Santé (2014-2020) - enveloppe de 449,4 millions d'euros, avec comme objectifs:

- Prévenir les maladies et favoriser des modes de vie sains
- Protéger les citoyens des menaces transfrontalières graves
- Contribuer à des systèmes de santé innovants, efficaces, et viables
- Faciliter l'accès des citoyens à des soins de santé sûrs et de qualité

Programme 2021-2027 EU4Health

- Obligation d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine en accord avec la Charte des droits fondamentaux de l'UE
- Renforcement des structures et mécanismes existants pour l'amélioration du niveau de protection, de prévention, de préparation et de réaction aux risques à l'échelle de l'UE.
- Amélioration de la coopération transfrontalière pour lutter contre les menaces sanitaires
- Elargissement du rôle de l'Union dans la prévention et la coopération internationales

EU4Health - 2021-2027

Suite à la pandémie, la Commission européenne a mis en place une Union européenne de la santé plus forte, avec comme mission de permettre aux pays de l'UE de se préparer et de réagir ensemble aux crises sanitaires et de collaborer pour améliorer la prévention, le traitement, et le suivi de maladies, ainsi que de disposer de fournitures médicales innovantes à des prix abordables.



En ce qui concerne la gestion de situations d'urgence, la Commission propose :

- déclarer des situations d'urgence à l'échelle de l'UE afin de garantir l'adoption de mesures à ce niveau
- prendre des décisions en matière de gestion de risques au niveau de l'UE
- harmoniser les plans de préparations de l'UE, pays et régions
- soumettre les plans de préparation à des audits et des tests de résistance réguliers
- surveiller l'offre de médicaments et de dispositifs médicaux et remédier aux pénuries.

Un autre objectif de cette nouvelle Union européenne de la santé, est de renforcer le rôles de l'ECDC et de l'EMA, ainsi que le probable lancement d'une nouvelle autorité de santé (HERA) chargée de la préparation et de l'intervention en cas d'urgence sanitaire

En ce qui concerne le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies:

- surveillera les épidémies de maladies infectieuses sur la base de normes et de définitions communes
- améliorera l'analyse des risques, la modélisation et l'évaluation des capacités de soins de santé pour les traitements spécialisés
- formulera des recommandations sur les mesures à prendre
- mobilisera et déploiera une équipe opérationnelle de l'UE dans le domaine de la santé afin d'aider les Etats membres à réagir au niveau local.

Ensuite, l'Agence européenne des médicaments (EMA) sera chargée de :

- surveiller et limiter les pénuries de médicaments et dispositifs médicaux
- coordonner et fournir des conseils sur les médicaments susceptibles de traiter, de prévenir ou de diagnostiquer les maladies à l'origine des crises
- coordonner les études et essais cliniques pour contrôler l'efficacité et la sécurité des vaccins.

